



## CONSEIL DU 5ème ARRONDISSEMENT

PV Définitif - Séance du 17 juin 2019

Le 17 juin 2019 à 20h20, Mesdames et Messieurs les membres du Conseil d'Arrondissement, dûment convoqués en séance publique par Madame le Maire le 11 juin, se sont réunis dans la salle ordinaire de leurs délibérations à la Mairie Annexe du 5ème arrondissement.

### COMPTE-RENDU

Mme Béatrice GAILLIOUT invite les conseillers à s'installer, M. Hugo PAGE procède à l'appel.

#### **Présents :**

B. GAILLIOUT, B. JABOULEY, C. DE SALINS, M. BENCHARAA, S. INTIDAM, F. PETIT, M. ESPINOSA BARRY, M. BASSI, G. HOBERT, C. FAURIE - GAUTHIER, T. RUDIGOZ, H. MANOUKIAN, J. SANGOUARD, B. ARTIGNY, B. LOUIS, M. DUBIÉ, B. TARLIER, H. PAGE.

#### **Absents excuses et dépôts de pouvoirs :**

M. SAUZAY (pouvoir à B. JABOULEY)  
JD. DURAND (pouvoir à G. HOBERT)  
Y. CUCHERAT (pouvoir à B. GAILLIOUT)  
L. BUFFLIER (pouvoir à S. INTIDAM)  
JP. DUFOUR (pouvoir à J. SANGOUARD)

#### **Absent :**

M. HAVARD

**Le quorum étant atteint, Mme GAILLIOUT déclare la séance ouverte.**

#### **Approbation du Procès-Verbal de la séance du 6 mai 2019**

Mme le Maire demande au Conseil s'il souhaite formuler d'éventuelles remarques sur le compte-rendu puis le met au vote. Il est adopté à l'unanimité.

#### **30731 : Grand Site de Fourvière - Approbation d'une convention de partenariat 2018-2020 entre la Ville de Lyon et la Métropole de Lyon - Direction de l'Aménagement Urbain**

#### **Rapporteur : Béatrice GAILLIOUT**

La colline de Fourvière, site d'enseignement de 16 000 étudiants et élèves du primaire et secondaire, composé de secteurs résidentiels de 20 000 habitants, est également un lieu de vie animé dans lequel cohabitent différents usages : habitat, culture, tourisme, enseignement, pratique des sports de plein air, etc.

À ce jour, plusieurs projets d'envergure ont été réalisés ou sont en cours de réalisation sur ce site : aménagement du quartier de l'Antiquaille, extension de l'Ecole catholique des arts et métiers (ECAM), projet de la Fondation Fourvière, etc. Ces projets contribuent à développer l'attractivité du site et sa fréquentation.

Ainsi, il convient d'élaborer une vision stratégique du devenir de la colline de Fourvière à l'horizon 2035, pour inscrire son développement dans une perspective métropolitaine, selon les principes du développement durable.

Afin de mener à bien cette démarche, une directrice de projet a été nommée le 15 octobre 2018. La direction de projet a pour missions d'animer la gouvernance partenariale, politique et technique du projet « Grand site de Fourvière » sous la double responsabilité de la Ville de Lyon et de la Métropole. Elle participe à la définition et à la mise en œuvre de la stratégie décidée par les élus. À ce titre, elle identifie, planifie et coordonne les plans d'actions afférents au projet « Grand site de Fourvière ».

La convention de partenariat entre la Ville de Lyon et la Métropole définit les missions et les moyens transversaux attribués à la direction de projet pour la période 2018-2020, et la répartition de leur prise en charge respective par la Ville de Lyon et par la Métropole.

Le montant de la participation de la Ville de Lyon s'élève à 80 000 €.

**Aucune intervention complémentaire n'étant proposée, Mme le Maire met le dossier au vote. Le conseil émet un avis favorable à l'unanimité.**

**Rapport Direct : Etat spécial du 5<sup>ème</sup> arrondissement de Lyon - Exercice 2019 - décision budgétaire Modificative n°1 - affectation du résultat de l'exercice 2018**  
**Rapporteur : Bertrand JABOULEY**

L'arrêté des comptes 2018 a permis de déterminer le résultat comptable de l'exercice Il s'élève à **87 836.77 euros brut en excédent** dont **43 953.38 euros constituant les restes à réaliser** de l'exercice 2018 sur celui de 2019. **L'excédent net** restant à affecter se monte par conséquent à **43 883.39 euros**.

Il est proposé de les répartir comme suit :

- de reprendre les restes à réaliser de l'exercice 2018 sur le budget de l'exercice 2019 pour la somme de 43 953.38 euros
- d'affecter au budget 2019 les résultats de l'exercice 2018 conformément au tableau présenté

**Aucune intervention complémentaire n'étant proposée, Mme le Maire met le dossier au vote. Le conseil émet un avis favorable à la majorité. (J.SANGOUARD, B.LOUIS, M. DUBIÉ, B.TARLIER s'abstiennent.)**

**30584 - Lyon 5<sup>ème</sup> - Renouvellement du bail de droit commun consenti par la Ville de Lyon au profit de l'association « AVF Lyon Rhône » relatif à la mise à disposition de locaux sis 5 place de la Baleine à Lyon 5<sup>ème</sup> - El 05 065 - Direction Centrale de l'Immobilier**  
**Rapporteur : Bertrand JABOULEY**

La Ville de Lyon est propriétaire de locaux situés au rez-de-chaussée de l'immeuble en copropriété sis 5 place de la Baleine à Lyon 5<sup>ème</sup>. La Ville de Lyon met ces locaux à la disposition de l'association « AVF Lyon Rhône » avec une gratuité partielle arrive à échéance le 31 juillet 2019.

L'association « AVF Lyon Rhône », association régie par la loi du 1<sup>er</sup> juillet 1901, affiliée à l'Association Nationale des Villes Françaises, a pour mission d'accueillir les nouveaux arrivants installés à Lyon. L'association « AVF Lyon Rhône » souscrit directement les abonnements de fluides et s'acquitte en sus de ses consommations.

**Aucune intervention complémentaire n'étant proposée, Mme le Maire met le dossier au vote. Le conseil émet un avis favorable à l'unanimité.**

**30628 - Convention entre la Ville de Lyon et la Caisse des écoles sur le projet de réussite éducative (PRE) 2019 - Direction de l'Education**  
**Rapporteur : Béatrice GAILLIOUT**

La Caisse des écoles a conclu avec l'Etat une convention au terme de laquelle elle assure la mise en œuvre du projet de réussite éducative (PRE) qui entre dans le cadre de ses missions.

La Ville de Lyon apporte son concours et son expertise à la mise en œuvre de ce projet par :

- la coordination du dispositif de réussite éducative sur la base de la rémunération de la Conseillère technique PRE ;
- le renforcement du temps de travail et des modalités d'intervention des équipes médico-sociales scolaires sur les territoires classés en quartiers politique de la ville (Moncey, Gerland, Mermoz, Langlet-Santy, Etats-Unis, Moulin à Vent, Sœur Janin, Duchère, Gorge de Loup et Vergoin) : 102 500 euros ;
- les actions validées dans le cadre du PRE dans les territoires concernés.

**Aucune intervention complémentaire n'étant proposée, Mme le Maire met le dossier au vote. Le conseil émet un avis favorable à l'unanimité.**

**30616 - Attribution d'une subvention de 10 000 euros à l'association M ton Marché (anciennement Association pour le Développement et la Promotion des Marchés - ADPM) pour la réalisation de l'opération "1 Marché, 1 Chef, 1 Recette" - Direction de l'Economie du Commerce et de l'Artisanat**  
**Rapporteur : Christian DE SALINS**

Pour la 8<sup>ème</sup> année consécutive, l'association M ton Marché revient avec son événement phare mettant à l'honneur la gastronomie, les produits frais et la diversité des commerçants et des marchés : « 1 Marché ,1 Chef, 1 Recette », du 17 au 22 septembre 2019.

Ces animations se dérouleront sur différents marchés. En ce qui concerne le 5<sup>ème</sup> arrondissement, il s'agit de celui qui aura lieu rue Bénédicte Teissier (5<sup>e</sup>) avec une date programmée le vendredi 20 septembre matin.

**Prise de parole :**

M. ARTIGNY propose de changer le terme « battle de chefs ». Au moment où tout est fait pour promouvoir la gastronomie lyonnaise, il serait utile d'utiliser une expression typiquement lyonnaise. M. ARTIGNY propose le slogan suivant "les chefs "se bichent" et que ça finisse par un bon revolon, que l'on soit bien couffé car on est des traine-grolles".

**Aucune intervention complémentaire n'étant proposée, Mme le Maire met le dossier au vote. Le conseil émet un avis favorable à l'unanimité.**

**B. TARRIER ne participe pas au vote (ancien Président de l'association).**

**30440 - Subventions aux associations développant des actions en faveur des personnes en difficulté (aide alimentaire, accueil de jour, lutte contre l'exclusion et maintien du lien social, santé/ personnes SDF) pour un montant de 1 380 070 euros - Autorisation de signer les conventions de financement - Délégation générale aux affaires sociales, aux sports, à l'éducation et à l'enfance**  
**Rapporteur : Myriam BENCHARAA**

L'action sociale englobe l'ensemble des actions mises en œuvre par les pouvoirs publics et leurs partenaires, afin d'améliorer les conditions d'existence des personnes et notamment les plus

fragiles d'entre elles.

Si la Métropole de Lyon dispose à présent d'une compétence d'action sociale, la Ville peut intervenir dans ce secteur en étant respectueuse de ses propres champs de compétence, sur le fondement de l'article L.115-1 du code de l'action sociale selon lequel la lutte contre l'exclusion est une compétence qui doit mobiliser tous les acteurs publics.

Pour sa part, la Ville de Lyon a fait le choix de conduire une politique sociale dont elle a préalablement défini quatre axes :

- lutte contre la grande précarité ;
- soutien aux personnes en situation de fragilité économique ;
- aide aux personnes handicapées ;
- prise en compte de la problématique des personnes âgées.

Plusieurs associations ont fait état de projets annuels et d'actions ponctuelles dans ces différents domaines et peuvent bénéficier d'une contribution de la Ville de Lyon.

En ce qui concerne le 5ème arrondissement, il s'agit de subvention pour l'équipe Saint Vincent Lyon Saint Jean pour un montant de 4000 € avec comme thématique la distribution alimentaire et d'actions destinées au développement du lien social.

🗨️ Prise de parole :

Mme LOUIS constate des disparités énormes de subventions entre les associations Elle s'interroge sur cet état de fait, en se demandant si certaines associations demandent peu, alors qu'elles réalisent un travail remarquable, comme l'équipe Saint Vincent de la rue Mourguet Le montant est peut-être lié au nombre de personnes fréquentant la structure.

Mme BENCHARAA confirme que le montant de la subvention accordée dépend à la fois de la demande initiale de l'association, le nombre de personnes qui sont aidées mais aussi de la taille de la structure. Ainsi, l'équipe de Saint Vincent est une structure de petite taille par rapport à d'autres associations comme les Restos du Cœur ou le Secours Catholique avec des besoins en fonctionnement qui sont totalement différents.

Mme LOUIS répond que les Restos du Cœur, beaucoup plus médiatisés, profitent d'une aide de la population plus massive par des dons Ces petites structures ne bénéficient pas de tels dons et n'arrivent à fonctionner que grâce à l'engagement des bénévoles.

Mme BENCHARAA précise que sur les quatre à cinq dernières années, le montant des subventions est resté similaire et en correspondance avec le montant sollicité par la structure de l'équipe Saint Vincent.

Mme GAILLIOUT indique que les subventions accordées au global n'ont cessé d'augmenter, avec un maintien de subventions depuis 2017.Elle en profite pour rendre hommage aux équipes Saint Vincent pour le travail réalisé IL pourrait être intéressant de regarder de plus près leurs besoins réels

Mme LOUIS indique qu'il existe des besoins pour le transport de la nourriture et que les femmes qui assurent l'accueil ne peuvent malheureusement pas réaliser ces tâches : il leur manque des bénévoles.

Mme BENCHARAA constate aussi que les associations sont confrontées à un manque cruel de bénévoles qui souhaitent s'investir dans ces structures. Elle note que majoritairement ce sont des femmes qui y sont présentes.

**Aucune intervention complémentaire n'étant proposée, Mme le Maire met le dossier au vote. Le conseil émet un avis favorable à l'unanimité.**

**30489 - Programmation financière 2019 au titre de la politique de la ville - volet habitat et gestion sociale et urbaine de proximité - Attribution de subventions d'investissement et de fonctionnement pour un montant total de 6 000 euros en fonctionnement et de 300 000 euros en investissement - Autorisation pour solliciter des subventions pour un total de 30 000 euros auprès de la Métropole de Lyon - Approbation et autorisation de signature des conventions afférentes – Direction du Développement Territorial  
Rapporteur : Myriam BENCHARAA**

Le volet gestion sociale et urbaine de proximité (GSUP) de la convention territoriale permet de soutenir des actions d'amélioration du cadre de vie et de la vie quotidienne des habitants. Ces actions portées essentiellement par les bailleurs sociaux consistent notamment à réaliser des projets de travaux, d'aménagement de logements, parties communes, et espaces extérieurs, à renforcer l'entretien de certains secteurs et à apporter une réactivité dans la résolution des dysfonctionnements au quotidien nuisant à la qualité de vie des habitants.

Les actions proposées déclinent la contribution financière proposée pour la Ville de Lyon à la programmation GSUP 2019 établie en concertation avec la Métropole et les services de l'Etat.

En ce qui concerne le 5<sup>ème</sup> arrondissement, il s'agit de subvention pour le bailleur social Grand Lyon Habitat concernant le quartier Sœur Janin pour un montant de 15 000 €. Cette subvention servira à entreprendre des travaux pour la réfection des paliers, le remplacement des boîtes aux lettres et le décapage de montées d'escaliers.

**Aucune intervention complémentaire n'étant proposée, Mme le Maire met le dossier au vote. Le conseil émet un avis favorable à l'unanimité.**

**30490 - Programmation 2019 au titre de la convention territoriale de Lyon du contrat de ville 2015/2020 de l'agglomération lyonnaise - Demandes de cofinancement auprès de l'Etat pour les postes des missions territoriales de maîtrise d'œuvre urbaine et sociale et les actions sous maîtrise d'ouvrage de la Ville de Lyon - Direction du Développement Territorial  
Rapporteur : Myriam BENCHARAA**

Le dispositif de mise en œuvre opérationnelle est notamment composé des équipes territoriales de maîtrise d'œuvre urbaine et sociale constituées de directeurs ou chefs de projet, salariés de la Métropole de Lyon, ainsi que de chargés de mission salariés de la Ville de Lyon. Ces équipes ont pour mission de mettre en œuvre les projets de territoire des quartiers inscrits dans la géographie prioritaire du contrat de ville 2015/2020 de Lyon.

Les participations financières croisées entre la Ville et la Métropole de Lyon, ainsi que les financements sollicités auprès de l'Agence Nationale pour la Rénovation Urbaine feront l'objet d'une délibération ultérieure du Conseil municipal.

Il est proposé de solliciter les participations financières de l'Etat (CGET) pour les postes et actions sous maîtrise d'ouvrage de la Ville de Lyon.

En ce qui concerne le 5<sup>ème</sup> arrondissement de Lyon, il s'agit d'un poste pour un chef de projet QPV avec un coût estimatif de 63 000 € avec une prise en charge de 7 000 € par le CGET.

Par ailleurs, il s'agit aussi de la mise en œuvre du volet sécurité-prévention de la Convention territoriale 2015/2020 de Lyon

Les objectifs du volet sécurité-prévention de la convention territoriale de Lyon du contrat de ville 2015/2020 de l'agglomération lyonnaise sont intégrés à la stratégie territoriale de sécurité et de prévention de la délinquance (STSPD) de Lyon, signée le 10 décembre 2014 et mise en œuvre dans le cadre du conseil lyonnais de sécurité et de prévention de la délinquance (CLSPD).

**Aucune intervention complémentaire n'étant proposée, Mme le Maire met le dossier au vote. Le conseil émet un avis favorable à l'unanimité.**

**30625 - Conventions de dons alimentaires par la Ville de Lyon à des associations d'aide alimentaire habilitées - Direction de l'Éducation**  
**Rapporteur : Myriam BENCHARAA**

La Ville de Lyon souhaite intensifier son aide aux plus démunis en permettant à plusieurs associations habilitées engagées dans la lutte contre la précarité, et plus particulièrement dans l'aide à l'accès à l'alimentation, de collecter et de distribuer des denrées ou plats préparés encore consommables et non servis, au sein des restaurants scolaires ou de la cuisine centrale. Cette action s'inscrit également dans le cadre des efforts engagés depuis plusieurs années dans la lutte contre le gaspillage alimentaire lié au service de restauration scolaire.

Dans cette optique, la Ville de Lyon souhaite conventionner avec trois associations habilitées, qui sont en mesure de réceptionner directement les dons alimentaires depuis la cuisine centrale ou les restaurants scolaires :

- les restos du cœur du Rhône,
- le chaînon manquant,
- la fondation armée du salut arche de Noé.

Par ailleurs, et afin de permettre à un maximum d'associations d'accéder facilement aux dons alimentaires, la Ville de Lyon souhaite utiliser sur une plateforme internet gratuite, développée par la Banque Alimentaire du Rhône : ProxiDon. Cette plateforme met en relation, entre autres, des professionnels de la restauration collective disposant de denrées non utilisées encore consommables avec des associations, grâce à un système d'échange simple associé à la géolocalisation.

Ainsi, les restaurants scolaires ou la cuisine centrale pourront enregistrer leur offre de don en ligne et les associations intéressées, automatiquement averties, pourront réserver le don sur la plateforme et venir ensuite le retirer sur le restaurant scolaire ou la cuisine centrale, dans les délais impartis.

A ce jour, une soixantaine d'associations sont utilisatrices de ProxiDon sur Lyon et sa région. Il s'agit d'associations d'aide alimentaire, d'épiceries sociales et solidaires, de centres communaux d'action sociale... Par exemple : la Croix Rouge, le Secours Populaire, le Samu Social, Saint Vincent de Paul, Habitat et Humanisme...

**Prise de parole :**

Mme GAILLIOUT précise que dans les restaurants scolaires les fruits et les gâteaux restants sont redistribués aux enfants pendant les temps périscolaires car non réclamés par les associations (faible nombre). Les enfants n'ayant pas de goûters peuvent ainsi en bénéficier (fromage, fruits, laitages...) par l'intermédiaire des restaurants scolaires qui s'inscrivent dans une lutte au maximum sur le gaspillage. Une visite récente du restaurant scolaire Joliot Curie a permis de réaliser comment l'équipe en place s'est attaquée au gaspillage, concernant le pain, en sollicitant des associations mais en redonnant aussi à la cuisine centrale lorsque la quantité est peu importante.

Mme LOUIS souhaite savoir si l'association « le chaînon manquant », dont le siège est situé à Paris, dispose d'un représentant à Lyon et qui signe la convention.

Par ailleurs, deux associations lyonnaises travaillent déjà sur ce sujet, et cela justifie t'il la nécessité d'en avoir une troisième qui en plus est domiciliée à Paris ?

Mme GAILLIOUT justifie la nécessité de faire appel à cette troisième association car d'une part elle dispose d'une taille plus importante et d'autre part sa capacité d'action lui permet une collecte et une redistribution plus rapide.

Elle poursuit en précisant qu'il est important toutefois de connaître l'organisation de cette structure.

Mme LOUIS confirme cette idée en jugeant nécessaire de connaître les représentants lyonnais ainsi que le lieu de centralisation de l'association d'un point de vu local.

M. ARTIGNY intervient pour indiquer que le gaspillage alimentaire ne se fait pas seulement dans la restauration scolaire mais qu'il est aussi présent dans les hôpitaux qui sont régis par des consignes d'hygiène très strictes. En effet, lorsque les produits sont sortis du circuit du froid, ils sont mis à la poubelle dès lors que les patients ne les consomment pas. Il serait intéressant d'encourager cette association à s'intéresser aux hôpitaux.

Mme GAILLIOUT lui répond que l'exemple des restaurants scolaires a été cité car cette action dans le passé n'était pas possible : ils ne pouvaient pas donner ce qui n'avait pas été consommé. Il s'agit de voir comment évolue la réglementation à ce sujet.

**Aucune intervention complémentaire n'étant proposée, Mme le Maire met le dossier au vote. Le conseil émet un avis favorable à l'unanimité.**

**30478 - Dispositif Trait d'Union - Attribution de subventions à divers clubs sportifs –  
Approbation de conventions d'application - Direction des Sports  
Rapporteur : Saïd INTIDAM**

La Ville de Lyon s'est dotée d'un nouveau dispositif financier dénommé Trait d'Union qui vise à répondre aux initiatives prises par les clubs de sports amateurs.

Ce dispositif est complété par des moyens financiers émanant des clubs professionnels lyonnais qui désirent se joindre à la Ville pour accompagner et dynamiser le tissu associatif local.

Le budget dédié par la Ville à ce soutien s'élève à 205 000 €, les clubs professionnels apportant 45 000 € de leur côté.

Pour rappel, les dotations affectées par la Ville et/ou les clubs professionnels ne pourront être supérieures à 10 000 €, ni inférieures à 2 500 € et ne pourront représenter plus de 50% du budget total des projets.

Un premier appel à projets, lancé en février 2019, clôturé le 30 mars 2019, a fait émerger 70 projets, adressés à la Direction des Sports de la Ville.

Pour cette 1<sup>ère</sup> session, 37 projets ont été retenus et sont présentés dans ce rapport, pour lesquels il est proposé d'allouer une subvention complétée pour certains, d'une aide d'un club professionnel.

En ce qui concerne le 5<sup>ème</sup> arrondissement, il s'agit des clubs sportifs suivants :

- Lyon 5 Handball : 2500 € (soutiens clubs pros)
- Beaumarchais Basket Lyon Métropole : 4000 € (subvention Ville de Lyon°.
- Office des Sports du 5<sup>e</sup> arrondissement : 4000 € (subvention Lyon ASVEL Féminin)
- ADB Académie Grand Lyon / 2500 € (subvention Ville de Lyon)

**Prise de parole :**

M. INTIDAM indique qu'il est déçu et surpris que les matchs de l'équipe féminine durant la coupe du monde se déroulent en même temps que les éliminatoires ou d'autres matchs pour les équipes masculines, dans une indifférence totale. Cela démontre une forme d'irrespect à l'égard du football et du sport féminin.

**Aucune intervention complémentaire n'étant proposée, Mme le Maire met le dossier au vote. Le conseil émet un avis favorable à l'unanimité.**

**30491 - Attribution de subventions de fonctionnement aux associations d'anciens combattants pour un montant total de 31 470 euros - Direction du Développement Territorial  
Rapporteur : Saïd INTIDAM**

Les associations d'anciens combattants ont toutes, en commun, la volonté de :

- maintenir et développer l'esprit de défense, des liens de camaraderie, d'amitié et de solidarité entre ceux qui ont participé à la défense de la patrie ;
- transmettre, aux jeunes générations, le devoir de mémoire et l'amitié existante entre les camarades de combat ;
- soutenir et aider, moralement et matériellement, les compagnons en difficulté, et les représenter auprès des pouvoirs publics militaires et civils.

Pour permettre à ces diverses associations de poursuivre leurs activités, il est proposé d'allouer des subventions.

En ce qui concerne le 5<sup>ème</sup> arrondissement de Lyon, il s'agit d'une subvention pour l'Association des Amis de la Fondation pour la Mémoire de la Déportation (AFMD) pour un montant de 1000 €.

**Aucune intervention complémentaire n'étant proposée, Mme le Maire met le dossier au vote. Le conseil émet un avis favorable à l'unanimité.**

**30544 - Attribution d'une subvention de 28 000 euros à l'association Lyon VTT, pour l'organisation de la 17e édition de "Lyon Free Bike", du 7 au 8 septembre 2019 - Approbation d'une convention mixte - Direction des Evénements et Animations  
Rapporteur : Saïd INTIDAM**

L'association Lyon VTT, dont le siège social est situé au Chalet de la Sarra, place du 158<sup>e</sup> Régiment d'Infanterie à Lyon 5<sup>e</sup>, organise pour la 17<sup>e</sup> année consécutive, sous l'égide de la Fédération Française de Cyclisme, la manifestation « Lyon Free Bike », le samedi 7 et le dimanche 8 septembre 2019.

L'association a pour objet la promotion de toutes les formes de pratiques de VTT.

De nombreux passages clés de Lyon seront empruntés : le Grand Hôtel Dieu, le parking des Célestins, la colline de Fourvière, le jardin du Rosaire, le parc des Hauteurs, l'amphithéâtre gallo-romain, la piste de la Sarra, mais également le parc de la Tête d'Or et le quartier de la Confluence.

Cette année, l'association a sollicité une subvention à hauteur de 28 000 euros.

**Aucune intervention complémentaire n'étant proposée, Mme le Maire met le dossier au vote. Le conseil émet un avis favorable à l'unanimité.**

**30546 - Attribution d'une subvention de 20 000 euros à l'association Canoë Kayak Lyon Oullins Mulatière, pour l'organisation de la manifestation "Lyon Kayak", du 21 au 22 septembre 2019 - Approbation d'une convention mixte - Direction des Evénements et Animations  
Rapporteur : Saïd INTIDAM**

L'association Canoë Kayak Lyon Oullins Mulatière (CKLOM) organise la manifestation « Lyon Kayak », les 21 et 22 septembre 2019.

L'association a pour objet d'organiser et de développer la pratique du canoë, du kayak et des disciplines associées.



« Lyon Kayak » est une randonnée organisée sur la Saône, ouverte au plus grand nombre, du sportif au public non initié, au départ de Rochetaillée-sur-Saône avec une arrivée prévue sur la place nautique de la Confluence. Les participants pourront utiliser l'embarcation de leur choix : le kayak, le canoë ou l'aviron, et pourront durant le week-end découvrir le stand up paddle ou encore le Dragon Boat, embarcation ancestrale de la Chine Antique.

Le dimanche 22 septembre, des navettes partiront à 9h30 de la Darse de la Confluence en direction de Rochetaillée-sur-Saône. La randonnée commencera à 11h00 avec trois parcours possibles :

- un parcours « family » de 6 km : le départ de cette nouvelle formule s'effectuera au niveau du pont Masaryk jusqu'à la Confluence.
- un parcours « découverte » de 14 km : les participants s'élanceront depuis les berges de Rochetaillée-sur-Saône, passeront le long de l'île Barbe à Lyon 9<sup>e</sup>, et du quartier du Vieux Lyon à Lyon 5<sup>e</sup>, pour arriver directement à Confluence à Lyon 2<sup>e</sup> ;
- un parcours « sportif » de 21 km : le parcours se poursuivra jusqu'au confluent Rhône-Saône pour un passage sous le pont Raymond Barre avant de rejoindre la place nautique de la Confluence.

**Aucune intervention complémentaire n'étant proposée, Mme le Maire met le dossier au vote. Le conseil émet un avis favorable à l'unanimité.**

**30548 : Attribution d'une subvention de 15 000 euros au Comité Départemental de la Retraite Sportive du Rhône et de Lyon Métropole, pour l'organisation de la 4<sup>e</sup> édition du "NordicWalkin'Lyon", du 12 au 13 octobre 2019**

**Rapporteur : Saïd INTIDAM**

« NordicWalkin' Lyon » est un événement de marche nordique, sous forme de randonnée urbaine organisée dans la ville.

Le Comité Départemental de la Retraite Sportive du Rhône et de Lyon Métropole a pour objet d'organiser, de promouvoir et de développer la pratique sportive pour les personnes de plus de 50 ans. Il s'agit d'une pratique sportive, hors compétition, qui permet de valoriser les bienfaits de l'activité physique sur la santé et la préservation du capital-santé des licenciés, de maintenir les capacités physiques des seniors grâce à la multi-activité, de favoriser le lien social et la convivialité principalement par la pratique en groupe d'activités physiques et sportives et accessoirement par des activités créatives, artistiques et culturelles.

L'ensemble de ces parcours permettra à tous, du non-sportif au marcheur nordique expérimenté, de cheminer à travers les sites emblématiques de Lyon, les Berges du Rhône et de la Saône, la place Bellecour, les collines de la Croix-Rousse et de Fourvière, le Vieux Lyon, Confluence...

Les itinéraires seront essentiellement sur voie piétonne et les participants devront respecter le Code de la Route. Des points de ravitaillement sont prévus, des guides du patrimoine animeront le parcours en informant les marcheurs curieux.

**Aucune intervention complémentaire n'étant proposée, Mme le Maire met le dossier au vote. Le conseil émet un avis favorable à l'unanimité.**

**30659 : Dénomination de l'espace sportif Branly situé Rue Mère Elisabeth Rivet à Lyon 5<sup>e</sup> : espace sportif Pierre DODILLE**  
**Rapporteur : Saïd INTIDAM**

M. INTIDAM présente avec beaucoup d'émotions cette délibération qui lui est extrêmement cher. Le gymnase et le stade Branly constitue un complexe omnisports situé dans le 5<sup>e</sup> arrondissement, rue Mère Elisabeth Rivet. Rattaché au Lycée Branly, ces équipements accueillent un public scolaire

ainsi que de nombreuses associations sportives pour des pratiques aussi diverses que le volley-ball, le handball, le basket-ball ou encore le badminton.

En concertation avec les élus du 5<sup>e</sup> arrondissement, la dénomination proposée pour cet équipement est « espace sportif Pierre Dodille ».

Né en 1931 dans la région lyonnaise, Pierre Dodille s'est mis au service de ses concitoyens dès 1965, avec la création de l'association ASSOFACT (Association Familiale et Culturelle) de la Duchère. Sur ce territoire alors dépourvu de structures sociales, l'association mobilisera rapidement plus de 1 500 adhérents.

Pierre Dodille a également assuré de nombreuses responsabilités dans le domaine du Sport. Il créera en 1981 le Comité d'Animation de l'Association sportive de Villeurbanne Éveil lyonnais Basket (ASVEL Basket) dont il sera président jusqu'en 1987. Parallèlement, il intègre en 1983 l'Office Municipal des Sports de Villeurbanne où il aura à gérer la coordination des grandes manifestations sportives de la ville.

De 1983 à 2002, Pierre Dodille est nommé membre puis vice-président de l'ASVEL Omnisports. Il participera activement aux 30 puis aux 40 ans de l'association. Il rejoindra en 1994, et pour 3 ans, le Conseil d'administration de l'ASVEL Basket.

Elu président de l'Office des Sports du 5<sup>e</sup> arrondissement de 2003 à 2017, Pierre Dodille a organisé de nombreuses manifestations telles que la course cycliste Le Grand Prix de Lyon, la Soirée de récompenses aux clubs sportifs ou encore les Jeux de Lyon regroupant près de 400 jeunes des 9 arrondissements de Lyon.

Pour son investissement bénévole, Pierre Dodille a notamment reçu la Médaille des Sports et de l'Engagement associatif en 2007 et a été fait Chevalier de l'Ordre National du Mérite en 2016.

Au regard de son dévouement en faveur des Lyonnais, retenir cette dénomination serait un bel hommage.

#### 🗨️ Prise de parole :

M. RUDIGOZ remercie M. INTIDAM pour ses propos élogieux concernant M. Pierre DODILLE, qui ont été présentés de manière magnifique. Cette délibération va saluer « la mémoire d'un grand Monsieur » du monde associatif et sportif dans le 5<sup>ème</sup> arrondissement, mais bien au-delà de la Ville de Lyon. La biographie le concernant indique qu'il a assumé des fonctions à l'ASVEL. M. RUDIGOZ se rappelle d'une anecdote, le jour où il a invité M. DODILLE à un match de basket de l'ASVEL. Il fut surpris de voir que tous les grands dirigeants de l'ASVEL, les élus de Villeurbanne lui ont assuré un traitement digne d'un « VIP ». Son travail, son dévouement, son abnégation et son amour pour les autres sont reconnus de toute part.

M. RUDIGOZ remercie encore M. INTIDAM pour l'excellente idée qu'il a eue, en proposant à Mme GAILLIOUT, à Yann CUCHERAT et à la Ville de Lyon, de baptiser cet équipement en « Espace Sportif Pierre DODILLE ».

M. INTIDAM complète l'intervention de M. RUDIGOZ en précisant que le lieu choisi n'est pas classé comme gymnase, stade mais comme un complexe sportif accueillant du football, du rugby, du volley-ball, le futsal, la gymnastique, le saut, en somme diverses pratiques. Pierre DODILLE appréciait toutes ces activités et il les a portées durant toute son existence. Voir l'espace Branly rebaptisé en « Pôle ou Espace sportif Pierre DODILLE » est une immense joie.

Mme GAILLIOUT conclue en remerciant à nouveau M. INTIDAM pour cette idée ainsi que MM. CUCHERAT, RUDIGOZ ET Mme HOBERT pour avoir validé cette proposition.

**Aucune intervention complémentaire n'étant proposée, Mme le Maire met le dossier au vote. Le conseil émet un avis favorable à l'unanimité.**

**30609 : Fonds d'Intervention du Patrimoine (FIP): attribution de subventions de fonctionnement à diverses associations contribuant à la mise en valeur du patrimoine lyonnais pour un montant total de 20 000 euros et approbation d'une convention financière pour le Musée urbain Tony Garnier**

**Rapporteur : Françoise PETIT**

Une enveloppe budgétaire de la Direction des affaires culturelles, intitulée « Fonds d'Intervention du Patrimoine » permet d'allouer des subventions de fonctionnement à diverses associations œuvrant et contribuant au rayonnement patrimonial de la Ville de Lyon.

Dans ce cadre, il est proposé de soutenir quatre associations, sur différents objectifs patrimoniaux, pour un montant global de 20 000 euros.

En ce qui concerne le 5ème arrondissement, il s'agit de subventions pour les structures suivantes :

- Historical-Cities.org : 2500 € ;
- Les Madones de Lyon 3500 €.

**Aucune intervention complémentaire n'étant proposée, Mme le Maire met le dossier au vote. Le conseil émet un avis favorable à l'unanimité.**

**30486 : Programmation financière 2019 au titre de la réduction des risques sanitaires et préventions santé : lutte contre les IST, sida et hépatites, prévention des addictions, santé mentale - Attribution de subventions de fonctionnement à diverses structures pour un montant total de 205 900 euros et autorisation de signature de la charte dite "Déclaration de Paris" dans le cadre de "Villes sans sida - les villes s'engagent ".**

**Rapporteur : Mauricio ESPINOSA-BARRY**

La Ville de Lyon mène une politique de réduction des risques et de prévention en matière de santé. Cette stratégie de santé publique s'articule autour de trois grands thèmes :

- le VIH/sida et hépatites :
- les addictions et toxicomanies :
- la souffrance psychique :

IL est proposé de verser pour le 5ème arrondissement une subvention à l'association Alcool Assistance Rhône pour un montant de 2000 € dans le cadre de la prévention des addictions.

Cette association apporte une aide et accompagne les personnes en difficultés avec l'alcool. Elle apporte un soutien à leur entourage mais effectue aussi des actions de sensibilisation et de prévention.

 **Prise de parole :**

Mme FAURIE-GAUTHIER, dans le cadre de sa délégation, prévention-santé présentée dans ce rapport, précise que la Ville de Lyon deviendra une « capitale de la santé » le 10 octobre prochain. En effet, elle accueillera la réunion du fonds mondial de la santé portant sur le Sida, la tuberculose et le paludisme, qui réunira de nombreux chefs d'État ainsi que les donateurs privés. Dans ce cadre-là, Mme FAURIE-GAUTHIER a demandé que la Ville de Lyon adhère à cette déclaration. La Ville de Lyon mène depuis plusieurs années des actions contre le sida au quotidien et en tant qu'élue elle a porté ces projets. L'objectif à terme est de s'inscrire dans la suppression de cet épidémie qui continue malheureusement à faire de nombreuses victimes. Pour illustrer son propos, Mme FAURIE-GAUTHIER cite 3 chiffres :

- si 90 % des porteurs du sida connaissent leur statut sérologique ;

- si 90 % des personnes ayant le sida avaient un traitement antirétroviral ;
- si 90 % des personnes bénéficiant d'un traitement, elles auraient une charge virale quasi nulle. Le sida serait totalement éradiqué.

A Lyon, 800 personnes sont soignées et 90 à 96 % de ces patients diagnostiqués et soignés ne peuvent plus transmettre ce virus. Cette possibilité de lutte est possible grâce aux actions qui sont menées sur le terrain par ces différentes associations.

Le soutien à cette chartre qui a été votée par de nombreuses villes comme Paris, Marseille, Bordeaux, Montpellier, Nice ainsi que la Métropole de Lyon, démontre l'importance de cette action qui sort d'un cadre classique

Mme FAURIE-GAUTHIER aborde ensuite le thème de la santé mentale en indiquant son soutien à la semaine qui lui est dédiée et qui permet une déstigmatisation de cette pathologie par une action se nommant « le Lyon crazy tour ». Elle se déroulera le 29 juin sur les quais des berges du Rhône de 12h à 17h. Toutes les associations qui seront présentes travaillent avec les personnes souffrant de troubles mentaux avec les familles mais aussi les professionnels qui accompagnent ces publics. L'idée est de faire connaître la santé mentale et éviter ainsi une stigmatisation. Elle invite donc le Conseil d'arrondissement à la rejoindre à la date indiquée.

**Aucune intervention complémentaire n'étant proposée, Mme le Maire met le dossier au vote. Le conseil émet un avis favorable à l'unanimité.**

**30453 : Subventions aux associations développant des actions auprès des personnes âgées (animation, protection de la santé, développement réseaux, aides ménagères, foyers-restaurants) pour un montant de 400 225 euros - Autorisation de signer les conventions de financement - Délégation générale aux affaires sociales, aux sports, à l'éducation et à l'enfance**

**Rapporteur : Monique BASSI**

La Ville de Lyon développe une politique de lutte contre l'exclusion et l'isolement, axée notamment sur un soutien fort aux associations qui interviennent en direction des personnes âgées. Ce soutien se concrétise par une aide au financement d'actions spécifiques destinées à rompre l'isolement des personnes âgées au sein de la cité.

L'objectif est d'aider les personnes âgées isolées et les personnes âgées à mobilité réduite à participer à la vie sociale et lutter contre la solitude et la dépendance.

La Ville de Lyon soutient et encourage également les initiatives d'organismes associatifs dont l'objectif est de proposer des sorties ludiques ou culturelles répondant aux souhaits et capacités des personnes âgées.

En ce qui concerne le 5ème arrondissement, il s'agit de subventions pour :

- Association Maxi Aide Grand Lyon : 45 485 € ;
- Association Equip Ages (centre social saint Just) : 1000 € ;
- Association Les amis de Charcot : 500 € ;
- Association Les Tamalous du 5ème : 1000 € ;
- Association Entraide dans le 5ème : 500 € ;
- MJC Ménival : 500 €.

 **Prise de parole :**

M. ARTIGNY intervient en indiquant qu'il est difficile de voter contre ce genre de rapport. Par contre, il constate que les montants alloués, que cela soit au niveau de la Métropole de Lyon ou de la Ville de Lyon, sont en baisse. Il entend souvent dans les discours l'importance de l'aide apportée aux personnes âgées et handicapées, mais que systématiquement les budgets sont amputés. Il cite notamment l'association Maxi Aides, et souligne le travail remarquable qui est réalisé. Cette

association présente dans le 5<sup>ème</sup> arrondissement, dispose d'encadrants et de personnels formés et compétents. Ces sont de véritables professionnels de l'aide à domicile qui contribuent à créer du lien social qui ne se limitent pas seulement à prendre une douche, faire le ménage... Ce personnel (hommes et femmes) effectue un travail remarquable auprès des personnes dépendantes. Il est sensible à ce que dit M. INTIDAM lorsqu'il parle de lien social à travers le sport ou autres secteurs ainsi que les autres élus qui agissent dans leurs domaines et qui ont des conséquences positives par rapport au lien social.

A travers la Métropole et la Ville de Lyon, une réflexion doit être faite à savoir le choix de société et de ville voulue, mais aussi des moyens fournis par rapport aux intentions.

Il votera favorablement cette délibération mais il souligne à nouveau les baisses significatives, ce qui ne lui semble pas très « sain ».

**Aucune intervention complémentaire n'étant proposée, Mme le Maire met le dossier au vote. Le conseil émet un avis favorable à l'unanimité.**

**30317 Attribution de subventions de fonctionnement à quatorze associations du secteur des musiques actuelles sur l'enveloppe FIMA pour un montant global de 83 000 € - Approbation d'une convention cadre avec l'association After effects - Direction des Affaires Culturelles  
Rapporteur : Gilda HOBERT**

Les musiques actuelles occupent aujourd'hui une place déterminante dans les pratiques culturelles de nos contemporains. Leur prise en compte et leur reconnaissance au sein des politiques culturelles a conduit la Ville de Lyon à s'engager dans une démarche structurée dans ce domaine en s'appuyant sur les outils de création, de production de concerts, de diffusion et de formation de notre ville.

La politique mise en place par la Ville de Lyon prend en compte la diversité artistique et culturelle et le soutien à l'émergence. Elle propose, ainsi, un programme d'intervention dont les trois axes de travail sont les suivants :

1. Le soutien à l'accompagnement professionnel et aux lieux de répétition et d'enregistrement,
2. Le développement d'un réseau de lieux de diffusion structurés et correctement équipés,
3. La création d'événements musicaux et le soutien des groupes à l'international.

Pour le 5<sup>ème</sup> arrondissement de Lyon, il s'agit de l'Association pour le Développement des Musiques en Ensemble (ADME) avec une subvention accordée de 2000 €.

**Aucune intervention complémentaire n'étant proposée, Mme le Maire met le dossier au vote. Le conseil émet un avis favorable à l'unanimité.**

**30319 : Approbation de la gratuité partielle concernant la mise à disposition entre la Ville de Lyon et l'association Théâtre du Point du Jour pour 2019  
Rapporteur : Gilda HOBERT**

La Ville de Lyon est propriétaire de la salle de spectacle le Théâtre du Point du Jour, situé 7, rue des Aqueducs dans le 5<sup>ème</sup> arrondissement et relevant de son domaine public.

Le théâtre a été exploité successivement par André Guittier et Michel Raskine de 1994 à 2012, puis par Gwenaël Morin de 2013 à 2018. En 2018, la Ville a lancé un appel à candidatures pour démarrer un nouveau cycle pour le Théâtre du Point du Jour. La Ville a reçu 51 candidatures et, en concertation avec l'Etat, le projet d'Angélique Clairand et Eric Massé de la compagnie des Lumas a été retenu.

La Ville de Lyon a établi une convention de mise à disposition du théâtre pour que l'association Théâtre du Point du Jour puisse y exercer sa mission de création de diffusion théâtrale ainsi qu'une mission d'accueil des compagnies, notamment locales et régionales. En parallèle, une convention d'objectifs cadre est signée entre l'occupant, la Direction régionale des affaires culturelles, la Région Auvergne-Rhône-Alpes, la Ville de Lyon et l'association le Théâtre du Point du Jour.

Compte-tenu de l'installation de l'association Théâtre du Point du jour en mai, la valeur estimative de cette gratuité partielle est de 10 562€.

**Aucune intervention complémentaire n'étant proposée, Mme le Maire met le dossier au vote. Le conseil émet un avis favorable à l'unanimité.**

**30554 : Programmation de la Fête de la Musique 2019 - Attribution de subventions aux associations pour un montant total de 26 080 euros - Approbation de conventions types**  
**Rapporteur : Gilda HOBERT**

La Ville de Lyon encourage tous les musiciens à se produire bénévolement pour la Fête de la Musique, dans toutes sortes de lieux publics, des plus conventionnels aux plus insolites. Les concerts gratuits permettent à tous d'accéder à cette célébration de la musique vivante.

La programmation de la Fête de la Musique à Lyon s'est voulue résolument ouverte aux différentes pratiques et styles musicaux ainsi qu'en soutien à la jeune création. Ainsi, de nombreux groupes et associations ont pu présenter leurs répertoires, qu'ils soient amateurs ou acteurs de la professionnalisation des jeunes talents, pour le plaisir du grand public.

La Ville de Lyon a proposé de coordonner les initiatives musicales en centralisant tous les concerts du 21 juin dans un programme commun. En outre, elle a offert un soutien aux groupes et porteurs de projet en apportant une aide technique.

En ce qui concerne le 5ème arrondissement, il s'agit de subvention pour les associations suivantes :

- MJC Vieux-Lyon (Place saint Jean) avec une subvention de 1000 € ;
- Misère Records (Square Batonnier Valensio) avec une subvention de 500 €.

**Aucune intervention complémentaire n'étant proposée, Mme le Maire met le dossier au vote. Le conseil émet un avis favorable à l'unanimité.**

⊕ Sortie de Mme BENCHARAA à 21h20 (ne participe pas au vote)

⊕ Départ de M. ARTIGNY à 21h20 (Pouvoir à H.PAGE)

**30557 : Attribution d'une subvention de 1 000 euros à l'association Jazz sur les places, pour l'organisation de la 11e édition du festival "Jazz sur les places", du 12 au 15 septembre 2019**  
**Rapporteur : Gilda HOBERT**

L'association Jazz sur les places, dont le siège social est situé au 29 rue Léo et Maurice Trouilhet à Lyon 8<sup>e</sup>, organise la 11<sup>e</sup> édition du festival de « Jazz sur les places », du 19 au 22 septembre 2019.

L'événement se déroulera sur la place Benoît Crépu et la place de la Trinité dans le 5<sup>e</sup> arrondissement.

Cette année, la 11<sup>e</sup> édition de « Jazz sur les places » proposera de nouveau des concerts de jazz gratuits s'adressant à tout public. Des têtes d'affiche, des groupes confirmés, mais aussi de jeunes talents se produiront sur scène.

Différents stands seront installés comme depuis plusieurs années : un marché aux disques de collection, présent depuis 2011, sera positionné place Benoît Crépu, avec également des espaces d'expositions, et des ventes de produits gourmands régionaux sur la rue Monseigneur Lavarenne.

Une subvention de 1000 € est accordée à l'association Jazz sur les places.

⊕ Retour de Mme BENCHARAA à 21h24

🗨 Prise de parole :

Mme LOUIS interpelle Mme HOBERT pour avoir une explication sur le fait qu'un tel dossier avec une somme relativement modique (1000 €) n'entre pas dans la délibération précédente et fasse l'objet d'une délibération séparée alors qu'il s'agit d'événements identiques.

Mme HOBERT lui indique que c'est un festival, et que ça ne fait donc pas partie de la programmation fête de la musique

Mme HOBERT précise que l'action « jazz sur les places » a toujours lieu chaque année lors de la journée du patrimoine.

**Aucune intervention complémentaire n'étant proposée, Mme le Maire met le dossier au vote. Le conseil émet un avis favorable à l'unanimité.**

**30558 : Attribution d'une subvention de 3 500 euros à l'association Les Dragons de Saint Georges, pour l'organisation de la manifestation "Vieux-Lyon en humanité", du 5 au 7 juillet 2019**

**Rapporteur : Gilda HOBERT**

L'association Les Dragons de Saint Georges, dont le siège social est situé au 53 rue Saint Georges à Lyon 5<sup>e</sup>, organise le festival « Vieux-Lyon en humanité », du 5 au 7 juillet 2019.

L'association Les Dragons de Saint Georges a pour objet d'ouvrir aux gens du quartier un espace d'échanges, de dialogue et de convivialité, et de créer une émulation propice à la réalisation de projets diversifiés, en lien avec les structures sociales, associatives, culturelles et éducatives du quartier.

« Vieux Lyon en humanité » est le festival des initiatives associatives, culturelles et institutionnelles du Vieux-Lyon, associant un large public d'habitants, visiteurs, adultes, enfants, autour de la question des modes de vivre et de faire ensemble. Le thème de cet événement sera « Tous nomades ! ».

Une subvention de 3 500 € est allouée à l'association Les Dragons de Saint Georges, pour l'organisation du festival « Vieux-Lyon en humanité », du 5 au 7 juillet 2019.

**Aucune intervention complémentaire n'étant proposée, Mme le Maire met le dossier au vote. Le conseil émet un avis favorable à l'unanimité.**

**30592 Attribution de subventions de fonctionnement à 18 associations des secteurs de la danse et du cirque sur le Fonds d'intervention Culturel pour un montant global de 97 500 euros – Approbation d'une convention cadre avec la compagnie MPTA**

**Rapporteur : Gilda HOBERT**

La Ville de Lyon a souhaité inscrire l'identité « danse » de la ville dans la durée, par la mise en place d'un dispositif qui favorise la création et l'accompagnement des artistes et qui prend forme, notamment, par l'attribution de subventions sur le Fonds d'intervention Culturel.

En ce qui concerne le 5<sup>ème</sup> arrondissement de Lyon, il est proposé d'allouer des subventions de fonctionnement aux associations suivantes :

- Collectif AR : 2000 € ;

Ce collectif a été fondé en 2012 par deux danseurs et un musicien du Conservatoire National Supérieur de Musique et de Danse de Lyon. Le désir d'associer la percussion et la danse contemporaine est au cœur de leur processus de création. Ils ont créé depuis, quatre pièces chorégraphiques qui ont été diffusées en France et à l'international (19 représentations la saison dernière). Leur dernière création L'Homme de la Rue est une pièce pour deux danseurs et deux batteurs qui se déroule dans l'espace public. Elle a été diffusée à Lyon dans le cadre de Tout l' Monde Dehors les 22 et 23 septembre 2018.

Cette saison, le collectif travaille sur deux nouveaux projets de créations dont la diffusion est prévue pour 2020 : Déplacements, duo chorégraphique in situ et Everything is temporary, quintet pour la scène.

Les artistes du Collectif démarrent une résidence chorégraphique territoriale de deux ans à partir de Septembre 2018 sur le département du Cantal (15) avec le soutien de la DRAC Auvergne-Rhône-Alpes, en association avec le Conseil Départemental, le Théâtre d'Aurillac scène conventionnée, et l'école de danse la Manufacture.

Parallèlement à son travail de création, le collectif mène des actions de sensibilisation pour les amateurs autour de leurs spectacles et des ateliers pédagogiques danse et percussions corporelles, des master class, des ateliers en maison d'arrêt.

- Compagnie Maguy Marin : 15 000 € ;

Maguy Marin est une artiste majeure de la danse contemporaine française et internationale présente à Lyon depuis 1998. Parmi la cinquantaine de pièces qu'elle a chorégraphié, certaines sont devenues des références dans le monde de la danse : *Cendrillon* (créée en 1981 pour le ballet de l'Opéra de Lyon), *May B* (jouée plus de 700 fois), *Umwelt* (joué plus de 120 fois). La compagnie est installée au centre d'art Ramdam à Sainte-Foy-Lès-Lyon, lieu de création et d'organisation d'ateliers, de formations mais également laboratoire de création pour d'autres équipes artistiques. La compagnie rayonne à l'international en tant que compagnie lyonnaise.

Sur la saison 2017-2018, la Compagnie Maguy Marin a présenté en France et à l'étranger 5 pièces de son répertoire (*BiT*, *Umwelt*, *May B*, *Ha Ha !* et *Ligne de crête*) lors d'une tournée de 50 représentations dont 11 à Lyon/métropole. Sur une commande de la Biennale de la Danse de Lyon, Maguy Marin a créé en 2018 une nouvelle pièce pour 5 danseurs, *Ligne de Crête* jouée au TNP Villeurbanne du 14 au 18 septembre 2018.

Cette saison, la compagnie poursuit ses tournées en France et à l'international. 2019 est également l'année de sortie en salles du long-métrage documentaire *Maguy Marin, l'urgence d'agir*, réalisé par David Mambouch et projeté au Comédia, au cinéma de Sainte Foy les Lyon, au Toboggan et dans d'autres villes de France.

Trois temps forts sont consacrés également au travail de la chorégraphe : Sur une commande du Théâtre Gérard Philipe – CDN de Saint-Denis, Maguy Marin mènera en 2019 une résidence de création sur le territoire de Saint-Denis (création avec une quinzaine d'amateurs en novembre 2019). En Occitanie, le « Portrait Paysage / Maguy Marin » réunira 12 représentations de trois œuvres de la compagnie dans 6 lieux différents, associés à des ateliers et des rencontres. Enfin, pour célébrer ses 40 ans, la Biennale de la Danse du Val de Marne invite la compagnie à présenter *May B* et *Ligne de crête* et organise une projection du documentaire.

Au cours des tournées, de nombreuses rencontres sont organisées en amont ou à l'issue des représentations. Soucieuse de l'importance des interventions en milieu scolaire, la compagnie développe également des partenariats pédagogiques, notamment avec le Centre National de la



Danse, des écoles supérieures d'arts (ENSATT à Lyon, Ecole de la Comédie de Saint-Etienne, etc.), des pôles régionaux d'éducation artistique et culturelle et des centres de formation chorégraphique. Les danseurs interviennent dans des lycées afin de transmettre *May B* qui est désormais inscrite au répertoire du Bac option Danse ce qui représentent 486 heures d'intervention - 689 participants - 44 ateliers - 24 lycées.

- Compagnie 126 KILOS : 2 000 €.

Gwenaëlle Traonouez et Vincent Bonnefoi-Calmel sont circassiens. Tous deux intègrent la formation préparatoire à l'École de Cirque de Lyon en 2005 et poursuivent leur apprentissage au Centre Régional des Arts du Cirque de Lomme. Ils donnent naissance à la Compagnie 126 kilos en novembre 2010. Leur première création *Swing Swing* est un numéro acrobatique et burlesque qui s'inspire de leur histoire. Ce numéro a été présenté plus d'une cinquantaine de fois, notamment à CIRCA (Pôle National du Cirque à Auch), Chalon dans la Rue, Le Mans et Aurillac.

En 2015, il crée *Banc de sable*, spectacle tout public. Cette création a été accueillie en résidence notamment à l'École de cirque de Lyon (dispositif Scènes Découvertes), la Friche Lamartine, à l'Atrium de Tassin, la Cascade (07), centre culturel de Mions. La saison dernière, il a pu être vu au festival Lamartine à la plage à Lyon 3<sup>ème</sup>, au festival d'Art et d'Air à Lyon 9<sup>ème</sup> et dans le cadre des Nuits de Fourvière au Parc de la Croix Laval et plus récemment à l'Amphi Opéra du 19 au 22 mars 2019.

Gwenaëlle Traonouez et Vincent Bonnefoi-Calmel s'engagent par ailleurs dans d'autres compagnies, la compagnie Prise de Pied pour le spectacle *Thé Perché* et la compagnie Lapsus pour la création *Six pieds sur Terre* et *Boutelis* en 2016. Ces deux spectacles ont été joués plus de 150 fois dans huit pays.

La compagnie intervient à l'École de Cirque de Lyon sur l'apprentissage des portés acrobatiques dans le cadre de la formation préparatoire.

**Aucune intervention complémentaire n'étant proposée, Mme le Maire met le dossier au vote. Le conseil émet un avis favorable à l'unanimité.**

**30593 : Attribution de subventions de fonctionnement à 13 associations culturelles du domaine des musiques classiques et contemporaines pour un montant global de 130 000 euros – enveloppe "Casino"- Approbation de conventions**  
**Rapporteur : Gilda HOBERT**

La Ville de Lyon est sollicitée chaque année par de nombreuses associations culturelles, toutes disciplines confondues, pour le financement de leurs activités.

Il s'agit des associations du secteur « musiques anciennes et contemporaines » que la Ville de Lyon propose d'aider grâce au soutien financier du Grand Casino de Lyon - Le Pharaon.

Les subventions sont proposées en fonction de leurs valeurs artistiques : ligne artistique claire ; capacité à travailler en partenariat avec d'autres acteur-trices culturel-les du territoire et pour les festivals de spectacles vivants : part des artistes lyonnais-es dans la programmation ; définition précise des modalités d'accueil des artistes. Elles sont également appréciées par leurs valeurs culturelles : effort des structures à s'adresser à tous les publics favorisant ou traduisant une implication sur le territoire (actions pédagogiques, médiation, accompagnement culturel des publics...) ; engagement à aller vers de nouveaux publics ; tarification adapté au public ciblé.

Pour information, 28 dossiers ont été reçus en 2019 sur le secteur des musiques classiques et contemporaines pour un montant demandé global de 360 300€.

Pour le 5<sup>ème</sup> arrondissement de Lyon, il s'agit de l'association Les petits Chanteurs de Lyon pour une subvention d'un montant de 10 000 € s'inscrivant sur le thème du rayonnement.

**Aucune intervention complémentaire n'étant proposée, Mme le Maire met le dossier au vote. Le conseil émet un avis favorable à l'unanimité.**

**30594: Attribution de subventions de fonctionnement à 20 associations du secteur Arts Visuels pour un montant total de 131 800 € - enveloppe FIC (Fonds d'Intervention Culturel) et Casino - Approbation de conventions d'applications**  
**Rapporteur : Gilda HOBERT**

Le Grand Casino de Lyon soutient le développement de la politique culturelle de la Ville de Lyon. Dans ce cadre et pour l'exercice 2019, le Grand Casino de Lyon met à la disposition de la Ville de Lyon, par convention, une somme de 233 333 €, dont 45 800 € sont votés aujourd'hui.

En ce qui concerne le 5<sup>ème</sup> arrondissement de Lyon, il s'agit de subventions pour :

- l'Art et Patrimoine du Vieux Lyon : 2 000 € ;
- l'Académie des Sciences, Belles lettres et Arts : 3500 €.

**Aucune intervention complémentaire n'étant proposée, Mme le Maire met le dossier au vote. Le conseil émet un avis favorable à l'unanimité.**

**30626 : Attribution de subventions de fonctionnement à 41 lieux et compagnies œuvrant dans le domaine du théâtre pour un montant global de 214 500 euros - enveloppe FIC (Fonds d'Intervention Culturel)**

**Rapporteur : Gilda HOBERT**

Le territoire lyonnais compte nombre d'équipes artistiques qui créent dans le domaine du théâtre. Ainsi, en 2019, au titre du Fonds d'Intervention Culturel, 96 structures ont sollicité l'aide financière de la Ville de Lyon pour leurs activités.

Les subventions sont proposées en fonction de leurs valeurs artistiques : ligne artistique claire ; capacité à travailler en partenariat avec d'autres acteur-trices culturel-les du territoire et pour les festivals de spectacles vivants : part des artistes lyonnais-es dans la programmation ; définition précise des modalités d'accueil des artistes. Elles sont également appréciées par leurs valeurs culturelles : effort des structures à s'adresser à tous les publics favorisant ou traduisant une implication sur le territoire (actions pédagogiques, médiation, accompagnement culturel des publics...) ; engagement à aller vers de nouveaux publics ; tarification adapté au public ciblé.

Plusieurs niveaux de soutien sont présentés :

- aide aux festivals, évènements, et aux réseaux
- aide au projet et à l'accompagnement des compagnies émergentes et à la création
- aide à l'inscription de compagnies sur le territoire
- aide à la structuration des compagnies et au rayonnement national et international

En ce qui concerne le 5ème arrondissement, il s'agit de subventions pour :

- Turak Théâtre : 40 000 €
- Cie Spina : 2 000 €
- Le Bloc opératoire : 7000 €
- Compagnie Théâtre de l'Entre-Deux : 3 000 €
- Théâtres du Shaman : 5 000 €
- Compagnie Cassandre : 2 000 €
- La Boulangerie : 2 000 €.

 **Prise de parole :**

Mme HOBERT constate que comme les années précédentes, la localisation du siège de l'association dans l'arrondissement ne signifie pas une implication réelle sur le territoire. Mme HOBERT souhaite que cette remarque soit jointe au procès-verbal.

Mme HOBERT par son intervention, lors de la commission culture en Conseil municipal, a fait part de sa réserve sur le montant de l'attribution octroyée à la compagnie Turak Théâtre (40 000 €).

Par convention, cette association doit s'impliquer sur le territoire. Or, depuis des années, Mme HOBERT les interpelle sur ce volet-là.

Il lui a été répondu que pour cette année cela était bien stipulée dans la convention signée et que cela allait être suivi d'effets. Mme HOBERT montre son scepticisme par rapport à cette annonce.

Elle ne cherche nullement à remettre en cause la qualité artistique de la compagnie Turak Théâtre mais sur le point abordé, il lui semble qu'il y a réellement une réflexion à faire.

Mme DUBIÉ félicite Mme HOBERT pour son intervention légitime et sur l'anticipation de sa réaction personnelle sur ce dossier.

Elle s'interroge aussi sur l'implication réel de cette compagnie Turak Théâtre qui siège dans le 5<sup>ème</sup> mais dont l'implication dans cet arrondissement auprès des habitants, des jeunes, ne semblent pas réelle. Elle ne conteste pas l'intervention des élus qui ont pour délégation la culture ou le sport donc pas forcément une main mise complète sur les dossiers, mais plutôt de l'intervention de la part de la direction des affaires culturelles (DAC).

Elle pense qu'il faudrait instaurer une sorte de méthodologie à adopter au niveau du versement de subvention de la part de la DAC auprès de ces acteurs artistique.

Il serait opportun de créer une rencontre sérieuse avec la DAC en leur précisant que le rôle des associations ne se limitent pas seulement à occuper des locaux à des tarifs avantageux mais qu'il doit s'accompagner d'actions concrètes à l'égard des habitants ou des écoliers dans l'arrondissement. C'est dans cette optique qu'elle interpelle Mme le Maire pour lui permettre d'agir par son intermédiaire.

Mme GAILLIOUT n'était pas présente en commission culture, mais elle a interpellé le Conseil municipal sur le montant de la subvention Elle a demandé une baisse car elle estime aussi que le travail sur le 5<sup>ème</sup> est quasi inexistant. Sur la nouvelle convention, il est indiqué qu'un travail doit être fait sur l'arrondissement. Mme GAILLIOUT s'appuiera sur cette convention tout en mettant en œuvre une rencontre avec l'association concernée en mairie du 5<sup>ème</sup> arrondissement. Elle les interrogera sur le projet qu'ils portent ainsi que les personnes qui travailleront en collaboration à la mise en œuvre de ce dernier.

Mme le Maire associera à cette rencontre Mme HOBERT, M. JABOULEY afin de clarifier cette situation et étudiera la proposition faite. En cas d'insatisfaction par rapport au projet, Mme GAILLIOUT s'assurera pour l'année prochaine que la subvention soit diminuée. Elle a contacté M. GRABER, adjoint à la culture à la Ville de Lyon, pour l'en informer et de bénéficier de toutes les précisions.

Mme HOBERT rajoute que M. GRABER n'est aucunement responsable de cette situation et que lui aussi est conscient de cette difficulté. Elle estime, qu'en définitif, une rencontre s'impose pour clarifier cette situation.

Mme GAILLIOUT souhaite souligner que certaines compagnies réalisent un travail remarquable sur le territoire du 5<sup>ème</sup> avec des jeunes (collégiens, lycéens), sans être subventionnées actuellement

**Aucune intervention complémentaire n'étant proposée, Mme le Maire met le dossier au vote. Le conseil émet un avis favorable à la majorité. (B. LOUIS et B. TARLIER s'abstiennent. M. DUBIÉ vote contre).**

**30648: Approbation d'une convention d'occupation temporaire relative à la mise à disposition en gratuité partielle et pour une durée de 3 ans, de locaux situés dans la Villa Neyrand, au profit de l'association Kastor Agile - EI 05079 -  
Rapporteur : Gilda HOBERT**

La Ville de Lyon est propriétaire de la Villa Neyrand, sise 39 rue de Champvert à Lyon 5ème. L'association Kastor Agile, fondée en 2002 par Gilles Pastor, est une compagnie de théâtre bien implantée sur le territoire lyonnais qui occupe ces locaux depuis 2016.

La Ville de Lyon propose de renouveler cette mise à disposition se fera dans le cadre d'une convention d'occupation temporaire du domaine public, d'une durée de 3 années, à compter de sa signature par la Ville de Lyon.

La valeur locative annuelle estimée des locaux mis à disposition est de 4 510 € (quatre mille cinq cents dix euros).

Néanmoins, compte tenu de l'activité de l'association motivée par une démarche de création mêlant théâtre et autres formes esthétiques et développant des actions artistiques en direction de public néophytes variés, une gratuité partielle de 4 210 € (quatre mille deux cent dix euros) vous est demandée. Le loyer annuel versé par l'association Kastor Agile sera donc de 300 €. En outre, l'association supportera la charge des fluides.

**Aucune intervention complémentaire n'étant proposée, Mme le Maire met le dossier au vote. Le conseil émet un avis favorable à l'unanimité.**

Questions du Conseil d'arrondissement du 5ème au Conseil municipal

**Question n°1 du Conseil d'arrondissement du 5ème au Conseil municipal : Renforcement des sanitaires publics dans le vieux Lyon**

**Rapporteur : Béatrice GAILLIOUT**

Vous avez consulté le 5e arrondissement sur un projet d'implantation de sanitaires publics supplémentaires sur les quais de Saône bordant les quartiers du Vieux Lyon, il y a quelques temps nous avons émis des propositions.

Pouvez-vous nous donner les perspectives de mise en œuvre de ce projet très attendu par les touristes et les habitants de ce quartier ?

**Aucune intervention complémentaire n'étant proposée, Mme le Maire met le dossier au vote. Le conseil émet un avis favorable à l'unanimité.**

**Question n°2 du Conseil d'arrondissement du 5ème au Conseil municipal : Réaménagement de la montée du chemin neuf**

**Rapporteur : Béatrice GAILLIOUT**

Mesdames, Messieurs,

La Montée du Chemin Neuf est un axe majeur de notre arrondissement, supportant un trafic de transit relativement important au cœur du Vieux Lyon.

Or, ce secteur touristique nécessite des aménagements piétons plus qualitatifs et sécurisés pour relier le Vieux Lyon à Fourvière et répondre aux divers utilisateurs : riverains, touristes et usagers de l'auberge de jeunesse, promeneurs...

De même, cet axe est très emprunté par les cyclistes qui y voient le moyen le plus court pour relier le plateau du 5ème au cœur de la Ville.

Comment ce futur aménagement peut-il être accompagné par la Ville à la fois en termes de sécurité des piétons et véhicules, mais aussi des cyclistes et s'insérer dans le cadre du développement des modes de transport actifs ?

🗨️ Prise de parole :

M. TARLIER indique qu'il est directement concerné car il est riverain et habitant du chemin Neuf. Il n'a cessé d'alerter depuis plus d'un an M. JABOULEY concernant des problèmes liés pas seulement aux chantiers mais aussi à la fluidité du trafic, les trottoirs, l'insécurité provoquée par les dégradations sur les véhicules. Étant cycliste, il constate cela de manière quotidienne : les trottinettes qui jonchent les trottoirs, les chutes dues à des travaux dans certains secteurs... Cette question demeure importante et mérite donc d'être posée.

M. JABOULEY indique que cela ne fait pas un an qu'il traite ces problèmes mais depuis onze ans. Déjà, il interpellait les élus et les services et paraissait à leurs yeux comme un « doux illuminé » lorsqu'il les questionnait sur un aménagement cyclable de la montée du chemin Neuf. Il avait suggéré la circulation à sens unique sur cette artère et il y avait peu de monde à l'époque qui imaginait cette possibilité. Aujourd'hui, nombreux sont ceux qui pensent que la solution nécessaire est de mettre cette voie à sens unique. Pour ce faire, des réflexions ont été menées, en particulier avec les riverains, ainsi que des études de sécurité.

M. TARLIER indique que les riverains qui habitent montée du chemin Neuf ont pris l'initiative personnelle de réaliser un marquage au sol de vitesse limitée à 30 km/h, sans autorisation, peint à la main.

M. JABOULEY lui répond que ce marquage n'a pas été enlevé, aucune poursuite n'a été faite, alors qu'il y aurait eu la possibilité de le faire.

M. TARLIER complète son intervention en citant les problèmes liés à la présence des bacs à ordures ménagères qui encombrant le secteur car il n'y a pas de trottoir, ce qui constitue un danger permanent.

M. JABOULEY lui répond qu'une réflexion est faite avec le collectif des habitants de la montée du Chemin Neuf et que les choses évoluent mais que cela reste un travail de longue haleine.

M. TARLIER poursuit son intervention sur le fait qu'il y a des problèmes sur le square de la montée du Chemin neuf (bruit en soirée et en été..) et une réelle augmentation des nuisances, qui le conduisent à suggérer une fermeture du lieu le soir. Il salue le travail des équipes municipales qui interviennent régulièrement pour assurer l'entretien de ce lieu.

Mme GAILLIOUT intervient en indiquant que sur le secteur du 5ème, les parcs et jardins ne restent plus fermés. Par contre, il existe des conventions avec les particuliers qui s'assurent des fermetures et ouvertures, par exemple rue du Boeuf. Il est possible de travailler à une réflexion sur cette question et d'envisager, par le biais de l'auberge de jeunesse, d'étudier cette possibilité. Lors du prochain point police, Mme le Maire demandera aux services de la police municipale et nationale d'être particulièrement vigilants sur ce point. Elle indique que les élus et elle-même sont souvent interpellés et sont en lien direct avec le collectif des habitants du chemin Neuf (ex : chantier géré par Bouygues). La mairie joue son rôle dans la prévention des risques et la gestion des dossiers en sollicitant notamment les entreprises (dangerosité...).

M. TARLIER indique qu'il est inquiet concernant un dossier de construction de la SACVL à hauteur du restaurant Tête d'Oie. Par ailleurs, il constate que les constructions sont nombreuses sur un même secteur.

M. JABOULEY lui répond que ces constructions se font de manière tolérable même si cela occasionne des gênes qu'il essaye de limiter, en liaison avec les riverains et le propriétaire. Il

n'y a pas d'incompatibilité à l'existence d'un chantier et le maintien d'une vie normale autour même si celui-ci reste dans une zone difficile.

Mme SANGOUARD précise que la montée du chemin Neuf, par ce qu'elle a entendu, est un axe majeur du 5ème arrondissement et souhaite savoir quel tronçon sera concerné par la circulation à sens unique. Elle se dit opposée à supprimer un axe permettant aux habitants du plateau de remonter aisément.

M. JABOULEY lui précise que pour l'instant rien n'est acté (d'où la question au Conseil Municipal) mais que la mise en sens unique est une piste de réflexion sérieuse, dans le sens de la descente (la montée sera interdite aux véhicules et aménagée pour les cyclistes et piétons). Les études de circulation ont montré qu'une mise en sens unique dans le sens de la descente aurait un faible impact sur la fluidité du trafic, Pour le démontrer que Il cite la fermeture de la rue de la Bombarde ce printemps, pendant une durée de 15 jours, sans incidence réelle sur le Trafic.

**Aucune intervention complémentaire n'étant proposée, Mme le Maire met le dossier au vote. Le conseil émet un avis favorable à la majorité. (J. SANGOUARD s'abstient.)**

**Question n°3 du Conseil d'arrondissement du 5ème au Conseil municipal : Projet Grand site de Fourvière**

**Rapporteur : Béatrice GAILLIOUT**

Courant 2018, le projet du Grand site du Fourvière a été lancé et depuis nous avons pu participer activement aux différents groupes de travail et dialoguer avec la directrice du projet. Suite à ces premiers ateliers, nous sommes maintenant en attente des grands axes qui vont émerger permettant ainsi de définir une stratégie à moyen et à long terme.

Quand pensez-vous pouvoir les présenter ?

**Aucune intervention complémentaire n'étant proposée, Mme le Maire met le dossier au vote. Le conseil émet un avis favorable à l'unanimité.**

**Les points de l'ordre du jour étant épuisés, Mme le Maire clôt la séance à 22h.**